

PRÉFET DE LA RÉUNION

**Service départemental  
de l'Office National  
des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre de La Réunion**

Saint-Denis, le **05 JUIN 2019**

**ARRETE N° 2149**

portant nomination des membres du conseil départemental  
pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation

**LE PREFET DE LA REUNION  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le décret n° 48-162 du 28 janvier 1948 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements ;
- Vu** le décret du **29 juin 2017** portant nomination de **M. Amaury de SAINT-QUENTIN**, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;
- Vu** la directive générale du 11 mars 2019 définissant les actions de partenariat de l'ONACVG ;
- Vu** les candidatures proposées par les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ;

**SUR PROPOSITION** du directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de La Réunion,

**ARRETE**

**ARTICLE I** : Sont nommés membres du conseil départemental de La Réunion pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation pour une durée de quatre ans, à compter du 1er juin 2019 :

**- Président** : monsieur le préfet de la Région et du Département de La Réunion.

**1) au titre du premier collège, dit « collège des élus et des services » :**

- le maire de la ville de Saint-Denis ou son représentant

- le président du conseil départemental ou son représentant
- le général, commandant supérieur des FAZSOI ou son représentant
- l'inspecteur d'académie adjoint au recteur ou son représentant
- le directeur des archives départementales ou son représentant

**2) au titre du deuxième collège dit « collège des anciens combattants et victimes de guerre », représentant les anciens combattants et victimes de guerre choisis parmi les catégories de ressortissants énumérées à l'article L.611-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre :**

**Au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée**

Messieurs Willy BENNATHAN, pupille de la Nation  
Mickaël VALLIAMÉE, président d'honneur de la 646<sup>ème</sup> section des Médaillés Militaires

**Au titre de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc**

Mesdames Sylvie LACOUTURE, vice-présidente de l'association des Veuves de guerre et pupilles de la Nation  
Héliette LAURET , présidente de l'association des Veuves de guerre et pupilles de la Nation  
Marie Eline RIVIERE, porte-drapeau du comité FNACA de Saint-Joseph

Messieurs Jacques CHANTELOUBE, président d'honneur de l'association des anciens combattants du Tampon  
Georges CUVELIER, président de la section fédérale André Maginot de la Réunion (GR 248)  
Guy LELONG, secrétaire du comité départemental de la FNACA  
Constant PLANQUE, président départemental de l'ANT TRN  
Claude RENARD, membre de la section de St-Paul de l'AGACVG de La Réunion  
Jean-Louis TIRANO, président d'honneur de la Section Régionale des Invalides et Mutilés Militaires  
Pierre VITRY, président de la section de Trois-Bassins de l'AGACVG de La Réunion

**Au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964**

Messieurs Joseph CHEVALIER, président de la section de St-Louis de l'AGACVG de La Réunion  
André CRESTEY, président de l'association départementale des porte-drapeaux de France à La Réunion  
Jean-Michel GARDOQUE, membre de l'ANT TRN  
Marcel GILLET, secrétaire de l'union des officiers de réserve de l'Océan Indien  
Michel KOWALCZYK, président de l'Union Départementale des Sous-Officiers en Retraite  
Bruno MANCINI, président de l'amicale des anciens de la Légion Etrangère  
Yves MILLET, président d'honneur de la section de La Réunion de l'Union Nationale des Parachutistes  
Attoumani MOHAMED, président de l'UNC- Mayotte  
Gilbert NIAS, président de l'union fédérale départementale des ACVG et anciens militaires

Frédéric NIVAROSA, vice-président de la Section Régionale des Invalides et Mutilés Militaires  
Thierry QUIRIET, membre de la section du Port-La Possession de l'AGACVG de La Réunion  
Fabrice SEVAÏ, président de l'association des anciens combattants du Tampon

**3) au titre du 3<sup>ème</sup> collège dit « lien entre le monde combattant et la Nation », représentant les associations œuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation et les associations représentant les titulaires de décorations :**

**Au titre des associations de titulaires de décorations**

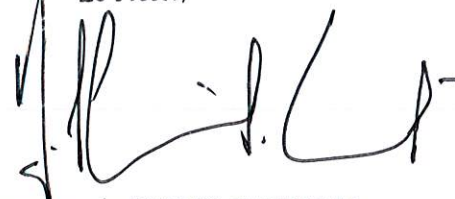
Messieurs Alix SERY, président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur  
Claude BASSO, président de la 646<sup>ème</sup> section des Médaillés Militaires

**Au titre des associations départementales actives dans le domaine de la mémoire et de la citoyenneté œuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation**

Bernard HAY, président de l'association des professeurs d'Histoire-Géographie de La Réunion et de l'Association Régionale de l'IHEDN de l'Océan Indien (AR 27)  
Paule GERVAIS - DELMAS, présidente de la France Libre de La Réunion  
Jean-Pierre DROMARD, adhérent et porte-drapeau de l'UDSOR et membre de l'Amicale Régimentaire de Bourbon  
Benoît FORESTIER, délégué régional adjoint du Souvenir Français  
Jean-Claude SERVANT, trésorier de l'Amicale Régimentaire de Bourbon  
Emmanuel MANSON, trésorier de l'ANT-TRN  
Joël RIVIERE-MAZEAU, délégué secteur Nord de l'association des porte-drapeaux de France à La Réunion

**ARTICLE II** : La Directrice de Cabinet de la préfecture de La Réunion et le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN